

# Avis officiels

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Avls officiels

— Les instituteurs et institutrices du canton de Fribourg, qui ont droit aux primes d'âge pour l'année 1901, sont avisés par la *Feuille officielle* que ces primes sont déposées chez les Receveurs de district, où elles peuvent être encaissées.

— Le 8 janvier, le Département militaire fédéral a donné la réponse suivante à la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg :

« Vous nous avez demandé, dans votre lettre du 31 décembre 1901, s'il n'y aurait pas moyen de renvoyer l'inspection de l'enseignement de la gymnastique à l'Ecole normale de Hauterive, qui, d'après notre circulaire du 1<sup>er</sup> novembre 1901, devait avoir lieu avant la fin d'avril 1902.

« Quoique cette inspection ne soit pas précisément un examen, et qu'elle ait pour seul but de nous renseigner sur la méthode d'enseignement de la gymnastique et qu'ainsi elle puisse se faire en tout temps, nous avons l'honneur de vous informer que nous souscrivons à votre désir de renvoi, à condition toutefois que cette inspection ait lieu au mois de juin au plus tard. »

## Chronique scolaire

**Confédération.** — *Inspection de la gymnastique.* — Le Département militaire suisse a porté à la connaissance des autorités scolaires des cantons qu'il fera procéder, avant la fin avril 1902, à une nouvelle inspection de l'enseignement de la gymnastique dans les établissements cantonaux qui préparent à l'obtention du brevet primaire. Voici le tableau des Ecoles normales avec les noms des experts choisis par l'autorité fédérale :

Canton	Etablissement	Inspecteur
Zurich .	Kussnacht . . . . .	Guggisberg.
	Unterstrass . . . . .	Id.
Berne .	Hofwyl . . . . .	Wæffler.
	Muristalden . . . . .	Id.
	Porrentruy . . . . .	A. Michel.
Lucerne .	Hitzkirch . . . . .	Flatt.
Schwyz .	Rickenbach . . . . .	Gelzer.
Zoug .	Collège Saint-Michel . . . . .	Flatt.
<b>Fribourg</b>	<b>Hauterive</b> . . . . .	<b>Matthey.</b>
Soleure .	Soleure . . . . .	Wæffler.
Bâle . .	Cours spécial à l'Université pour instituteurs primaires . . . . .	Id.
Saint-Gall	Mariaberg près Rorschach . . . . .	Guggisberg.
Grisons .	Coire . . . . .	Gelzer.
	Schiers . . . . .	Id.